



... L'amour ne passera jamais
(1c012, 8a).

Votre Mariage religieux un engagement pour la Vie

La communauté catholique de Saints Pierre et Paul des Étangs vous accueille pour vivre ce sacrement qui vous engage devant Dieu et l'un envers l'autre.

Rencontre préparatoire



Il faut contacter le Secrétariat Paroissial le plus tôt possible, c'est-à-dire **un AN** avant la date souhaitée et au plus tard, six mois avant le mariage. Cet impératif est incontournable pour la réussite et le sérieux de la cérémonie.

- Les Fiancés se retrouvent pour deux soirées d'échange avec les Prêtres et des couples accompagneurs qui vivent déjà le sacrement de mariage, pour envisager le sens profond de leur engagement.
- Une messe des Fiancés est célébrée à Sigean, pour la Fête de la Saint Valentin, avec la participation de couples anciens. Tous reçoivent la bénédiction du Prêtre.
- Une rencontre personnelle est organisée avec le Prêtre ou le Diacre qui célébrera votre mariage afin d'approfondir le déroulement de ce sacrement et finaliser avec vous la célébration.

Le Secrétariat Paroissial vous demandera les renseignements suivants pour compléter votre dossier administratif de mariage :

- Vos Noms, Prénoms et coordonnées complètes,
- Vos dates et lieux respectifs de baptêmes,
- Vos actes de naissance respectifs,

- Noms, Prénoms et coordonnées complètes de vos Témoins,

- La copie de l'acte du mariage civil qui précède toujours le mariage religieux.



Rappel :

Si l'un des fiancés a déjà été marié à l'église, on ne peut pas célébrer un autre mariage religieux.

- *soit une procédure juridique pourra être ouverte pour demander la déclaration en nullité du mariage religieux précédent dont on veut contester la validité.*
- *soit après après un temps d'accompagnement, un prêtre peut prier pour vous, mais il ne s'agira en aucun cas d'un mariage religieux.*

Contactez le Curé, par l'intermédiaire du Secrétariat Paroissial, ou via le site de la paroisse afin d'évoquer le sujet.

www.sts-pierre-et-paul-des-etangs-kto.fr

OFFRANDE pour la cérémonie

L'Église vous accueille et vous offre son soutien spirituel et administratif afin de préparer ensemble la cérémonie religieuse de votre union.

Celle-ci revêt un caractère important, puisque c'est votre engagement de couple et de parents.

Derrière le service que vous offrent les bénévoles de la paroisse dans la préparation de la cérémonie, sachez que celle-ci a un coût (cierges, électricité, entretien de l'église avant et après la cérémonie...).



**Dans notre Diocèse,
l'offrande conseillée pour une**

cérémonie de mariage

est de 150 € à 300 €.



Il est d'usage de demander à la famille de faire une offrande à la paroisse pour couvrir ces frais, ou y participer, bien entendu en fonction de ses moyens.

C'est ce que l'Église appelle le **CASUEL**.

Vous pourrez vous acquitter de cette offrande :

- soit en remettant des espèces ou un chèque dans une enveloppe au Prêtre qui célébrera le mariage,
- soit au Secrétariat Paroissial, lors de votre demande de mariage.

Les chèques d'offrandes doivent être libellés au nom de :
ASSOCIATION DIOCÉSAINE AD11, Paroisse Saints Pierre et Paul des Étangs.

À défaut, vous pouvez aussi effectuer un virement, en précisant les noms des Mariés, en utilisant l'intitulé : AD11 Paroisse Saints Pierre et Paul des Etangs - IBAN : FR76 1348 5008 0008 0034 0159 119

***Nous vous remercions de votre soutien pour que
l'Église vive, c'est important.***

*L'Eternel Dieu dit :
Il n'est pas bon que l'homme soit seul ;
je lui ferai une aide semblable à lui.
Genèse 2 : 18*



Bénédition des Fiancés et des couples, Messe des Fiancés

